

## Ensemble de stèles et d'anciennes tombes individuelles allemandes et françaises du Petit Donon



Ce dossier de candidature transnational propose à l'inscription 139 sites répartis en Flandre, en Wallonie et en France. L'association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre » porte ce projet de candidature et réunit 13 départements du front. Le Département du Bas-Rhin n'est pas membre de l'association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre », c'est pourquoi c'est la municipalité de Wisches-Hersbach qui vise à obtenir l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de son site funéraire et mémoriel du premier conflit mondial.

Le label patrimoine mondial est attribué par l'UNESCO à des lieux ou des biens possédant une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) c'est-à-dire sans équivalents dans le monde et dignes d'intérêt pour l'humanité toute entière.

En effet, sur cette commune particulièrement, et sur celles avoisinantes, de durs combats se déroulent fin août 1914. La bataille principale a essentiellement lieu au Petit Donon, au col Entre-les-Donon et à la cote 707, les 20 et 21 août 1914. Les combats du Petit Donon, ne durent que quelques heures, mais les pertes sont importantes des deux côtés. Beaucoup de morts, de blessés graves sont abandonnés par l'armée française sur le champ de bataille. La rapidité de l'évacuation du massif n'a pas permis, à certains régiments impliqués dans les combats de ces deux journées, et notamment au 21<sup>ème</sup> BCP de les ramener dans leurs lignes. Les morts sont enterrés sur place (Français et Allemands) dans des fosses individuelles ou collectives, parfois dans des tombes individuelles, au fur et à mesure qu'on les retrouve et selon la dureté du terrain. La chaleur est intense et la décomposition des corps avancée, des mesures sanitaires doivent être prises rapidement. Le plus grand nombre des sépultures se trouve au sommet du Petit Donon, sur ses pentes, au col entre les Donon, à la cote 707 et sur les pentes Nord et Ouest du Grand Donon.

### Mot des co-présidents

Le patrimoine mémoriel de la Grande Guerre marque de son empreinte les paysages de nos départements. Au-delà de l'hommage permanent, individuel ou collectif, que ces cimetières, nécropoles et mémoriaux rendent à tous ces hommes, combattants ou travailleurs, venus souvent du monde entier pour mourir sur notre terre, ces sites funéraires et mémoriels diffusent, par la réflexion profonde qu'ils suscitent, un message universel de paix et de réconciliation. Ils méritent sans aucun doute d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Claude Léonard, Laurent Somon

### Mot de soutien de la municipalité de Wisches-Hersbach

La municipalité de Wisches-Hersbach apporte tout son soutien au travail de l'association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre » dans la mesure où ce cimetière original est un bien exceptionnel du fait de sa valeur culturelle, historique et esthétique, valeur inégalées sur le front.

Il appartient au champ de bataille du Donon d'août 1914 qui englobe les nécropoles nationales françaises de Wisches et du Dononfontaine. Ce bien complexe est constitué de 181 stèles dispersées. C'est un haut lieu de silence qui dégage une force impressionnante. Les habitants de notre commune y sont très attachés. Ils en sont les premiers gardiens et veillent à sa pérennisation. Le Donon et le Petit Donon comportent en outre de nombreux vestiges du premier conflit mondial : abris, tranchées, chemins, tunnels... protégés par la forêt qui joue ici un rôle conservatoire.

C'est par ailleurs un lieu symbolique qui dégage un grand humanisme ainsi qu'une belle leçon d'ouverture d'esprit, de tolérance et de respect.

Alain Ferry  
Maire de Wisches-Hersbach

## Soutenez la candidature franco-belge

« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

139 sites en France et en Belgique

Municipalité de Wisches-Hersbach

1 site



Soutenez la candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité  
« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

en allant sur le site

<http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr>

en créant dans les communes possédant un site candidat un comité de soutien  
ou en adhérant au comité de soutien existant.